

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 15 JUIN 2017

Étaient Présents, 53 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Jacques NAYA, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Michel CONTOU-CARRERE	à	Evelyne BALLIHAUT
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Elisabeth MÉDARD
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS
	Jean GASTOU	à	Jean CASABONNE
	Jacques CAZAURANG	à	Michel NOUSSITOU

<u>Suppléants</u> :	Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Alain TEULADE, Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques MARQUEZE (excusé)

**RAPPORT N° 170615-25-TOU-
PROJET INTERREG POCTEFA VIA SOMPORT**

le 22 JUIN 2017

Mme ETCHENIQUE expose :

REÇU
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Les partenaires que sont la Comarca de la Jacetania, les Communautés de Communes d'Aspe et du Piémont Oloronais, les Offices de Tourisme de la vallée d'Aspe et du Piémont Oloronais ont présenté en 2015 un projet de coopération transfrontalier POCTEFA dans le domaine du Tourisme.

Le projet intitulé « Via Somport » vise à travailler à un développement touristique et culturel sur l'axe Oloron Sainte-Marie, son Piémont et Jaca en passant par le Somport, par la valorisation des patrimoines et la mise en avant des labels (Unesco, Saint-Jacques, Parc National, Monuments historiques, Pays d'Art et d'Histoire...).

Ce projet s'articule autour de six actions étroitement liées et complémentaires :

- Action 1 : Valorisation du territoire, à savoir créer un outil de valorisation touristique de l'axe Oloron Sainte Marie et son Piémont –Jaca en passant par le Somport, et inciter, par ce biais, à la visite des attraits et atouts situés sur ces territoires.

A partir d'un inventaire des patrimoines, sites et producteurs, il conviendra de mettre en place des outils destinés à répertorier l'offre touristique disponible tout au long de l'année.

Un double objectif est ainsi visé :

- ✓ Faire connaître l'offre transfrontalière aux différents publics (touristes, habitants, professionnels du tourisme...) des deux versants des Pyrénées ;
- ✓ Améliorer la visibilité des points d'intérêts patrimoniaux et touristiques sur cet axe transfrontalier.

- Action 2 : Gestion conjointe du patrimoine, à savoir :

- ✓ La gestion du Bureau d'Information Touristique Transfrontalier au niveau de l'espace du Somport, à l'entrée du Parc National des Pyrénées dont l'objectif est d'offrir un espace transfrontalier innovant présentant une offre touristique conjointe.
- ✓ Le déploiement de l'information touristique sur l'axe Piémont Oloronais - Somport – Jacetania, via des outils numériques trilingues pour permettre à tout type de clientèles (habitants des deux versants, touristes en séjours, excursionnistes ou personnes en transit) d'identifier l'offre touristique présente sur ces secteurs géographiques.

- Action 3 : Internationalisation de la destination.

- ✓ L'objectif de cette action est la définition d'un plan d'actions marketing à l'attention des clientèles locales et internationales : par exemple, création de séjours à thèmes, valorisation de la gastronomie locale, de sa production, avec dégustation et développement d'échanges autour de visites de patrimoines (architectural, paysager, industriel...)...

- Action 4 : Formation transfrontalière : cette action a, entre autres, pour objectifs :

- ✓ de mieux faire connaître le patrimoine architectural, culturel, naturel, industriel de nos territoires aux professionnels du tourisme,
- ✓ d'augmenter les capacités techniques desdits professionnels en matière de droit social, de connaissances des coutumes et habitudes des visiteurs,
- ✓ de mobiliser les professionnels vers des marchés ciblés par l'intermédiaire de voyages pour découvrir leurs besoins.

- Action 5 : Gestion du projet durant sa période d'application.

- Action 6 : Actions de communication en particulier sur les produits mis en place

Après une décision négative lors du premier appel à projets en 2015, le Comité de Programmation du Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020), réuni à Jaca le 11 avril 2017, a déclaré le projet admissible, ce qui l'autorise donc à passer à la seconde phase d'instruction.

Plusieurs éléments de contexte intervenus en 2016 amènent les partenaires à mettre à jour les documents et pièces administratives constitutives du dossier de candidature :

le 22 JUN 2017

REÇU
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON-SAINTE-MARIE

- le retrait de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aspe du projet, suite au premier appel à projets,
- la non-obtention de co-financements envisagés initialement,
- la fusion des Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2017 et la fusion des Offices de Tourisme au 1^{er} avril 2017.

Il convient donc de mettre à jour les éléments suivants :

- Modification des signataires de la convention de partenariat : Comarca de La Jacetania et Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn,
- Modification du plan de financement,
- Signature de la convention Tiers avec l'Office de Tourisme du Haut-Béarn.

Le programme global « Via Somport » s'élève désormais à 1.298.768 €, et prévoit un financement pluri-partenarial phasé dans le temps jusqu'en 2020.

Les estimations financières sont établies comme suit :

En dépenses, les partenaires apportent leur contribution, à due proportion, soit :

44% COMARCA JACETENIA
66% CCPOVHB

En recettes, les partenaires abonderaient à hauteur de :

65% Europe
35% (autofinancement) Comarca Jacetania, Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn

S'agissant de la CCPOVHB, les coûts cumulés des engagements initiaux des Communautés de Communes du Piémont Oloronais et de la Vallée d'Aspe se traduisent comme suit :

Dépenses Recettes	2017	2018	2019	2020	Total	%
Dépenses	6 000	185 250	386 136	149 000	726 386 €	100
FEDER	3 900	120 412,50	250 988,50	96 850	472 151 €	65
Autofinancement	2 100	64 837,50	135 147,50	52 150	254 235 €	35

Pour une meilleure compréhension de ce tableau, il faut avoir à l'esprit les explications suivantes :

- La part d'autofinancement annoncée intègre les dépenses du personnel affecté à ce projet.
- Des co-financements publics (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental...) pourront être sollicités sur certaines actions. Cependant, n'étant pas pour l'instant confirmés, ils ne peuvent pas être affichés dans le plan de financement.
- Les années 2018-2019 connaissent des pics de financement. Elles sont situées au cœur de la réalisation du programme. Elles prévoient notamment la création d'outils numériques entre la CCPOVHB et la COMARCA de la JACETENIA, l'aménagement Bureau d'information touristique transfrontalier proprement-dit, la création de produits touristiques.
- L'Europe (FEDER) ne versera sa participation qu'à l'issue de la réalisation du programme (2019-2020).
- L'autorité de gestion versera un fonds d'amorçage de 7,5% du coût global au début du programme.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** le nouveau plan de financement décrit ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de l'opération transfrontalière,
- **APPROUVE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 15 juin 2017

Suivent les signatures

Affiché le 21.06.17

Le Président

Daniel LACRAMPE



REÇU

le 22 JUN 2017

SOUS-PREFECTURE
OLORON STE MARIE